

qu'on veut. Mais le comte Clary, constitutionnel dans l'âme, avait formellement promis de ne pas recourir à cette arme suprême. Pris, par conséquent, dans un dilemme rigoureux, obligé ou bien de manquer à sa parole, ou bien de se démettre faute de pouvoir gouverner, le comte Clary, avec une belle loyauté, préféra renoncer à ce pouvoir, si peu agréable à exercer, et démissionna à son tour le 21 décembre 1899. Ce ministère, avec lequel on avait voulu faire de la politique active, ayant ainsi échoué, on revint aux ministères neutres, passifs, provisoires, et c'est ainsi qu'un ministère de transition, ministère de fonctionnaires, remplaça, le jour même de sa démission, le cabinet Clary; ce fut le ministère Wittek.

Laissant le cabinet Wittek considérer à loisir et sans grand plaisir la charge qui lui incombait, arrêtons-nous un instant ici, et, revenant à nos vieux amis, les pangermanistes, voyons ce qu'ils devenaient, pendant que Clary succédait à Thun et Wittek à Clary. Le parti pangermaniste avait éprouvé un chagrin sérieux de l'arrivée aux affaires du comte Clary. Ce ministère devait, en effet, sans doute, lui donner à peu près satisfaction. Donc, impossible de continuer à jouer au Parlement ce rôle d'opposition forcenée où il se complaisait, qui seul pouvait lui convenir. Plus de grandes séances, plus de vacarme, plus de charivari, ou plutôt tout cela encore, mais non plus mis en scène et dirigé